

Étudiants en situation de handicap

Erasmus + permet aux étudiants de partir étudier ou effectuer un stage en Europe. Et tous les étudiants sont concernés, y compris ceux dit « en situation de handicap ».

En effet, la Commission européenne a clairement souhaité que le programme favorise l'accès à la mobilité européenne aux « personnes issues de milieux défavorisés et ayant moins de possibilités que leurs condisciples ». Voilà pour la version officielle... Mais dans la pratique, comment ça se passe ?

Comment Erasmus + accompagne-t-il les personnes en situation de handicap ?

La Commission européenne et les pays participants aux programmes ont souhaité soutenir la mobilité des personnes en situation de handicap, quel qu'il soit (mental, physique, sensoriel ou autre).

Des aides supplémentaires sont donc proposées à toutes les personnes handicapées bénéficiant d'une mobilité Erasmus +. Les démarches s'effectuent auprès du bureau des relations internationales de l'ENSCL.

Ces aides, qui complètent la bourse « classique », tiennent compte de nombreux paramètres.

Un ensemble de frais liés aux besoins spécifiques de l'étudiant sont donc pris en charge sur la base des frais réels estimés par l'établissement français. Peuvent donc être couverts par ce financement complémentaire : la rémunération d'un assistant (de jour ou de nuit), d'un auxiliaire de vie et le suivi médical ; les coûts supplémentaires liés à un hébergement spécifique, au transport, à du matériel didactique ou autre.

La demande et les coûts doivent évidemment être justifiés. Un formulaire est à remplir et des pièces justificatives demandées (devis, factures par exemple) avant le départ. Par ailleurs, l'établissement devra vérifier les bonnes conditions d'accueil de l'étudiant. Le BRI et votre enseignant référent sont là pour vous accompagner dans ces démarches.

Pour que cette prise en charge complémentaire soit acceptée, la demande – effectuée en bonne et dû forme – doit intervenir au minimum 1 mois avant la date du départ. Ensuite, il sera trop tard !

Où trouver d'autres informations ?

Vous avez parfois du mal à comprendre le vocabulaire « du monde du handicap » ? N'hésitez pas à consulter le glossaire sur le site handicap.fr et à demander conseil auprès des « missions/cellules handicap » des universités, principaux interlocuteurs des étudiants handicapés.

L'Association nationale pour le Droit au Savoir et à l'Insertion professionnelle des jeunes personnes handicapées donne aussi de très bons conseils quant à la préparation d'une mobilité d'un individu en situation de handicap.

D'autres informations importantes peuvent être consultées sur le Guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé à l'Université (CPU) ainsi que sur le site European Agency for Development in Special Needs Education.

Sachez aussi qu'il existe une carte européenne Mobilité, qui peut aussi être très utile. Cette carte, à venir, facilitera le déplacement vers un autre Etat membre de l'Union et permettra de bénéficier d'avantages et de réductions dans les domaines de la culture, des loisirs, du sport et des transports.